

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Comité Régional du Sport Automobile de Normandie

A.S.A du BOCAGE

SAINT-LO AUTOMOBILE CLUB

---

## 27<sup>e</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE PERCY



8 juin 2008

## REGLEMENT PARTICULIER

### SOMMAIRE

- Article 1 P - ORGANISATION DE LA COURSE
- Article 2 P - ASSURANCES
- Article 3 P - CONCURRENTS ET PILOTES
- Article 4 P - VOITURES ET EQUIPEMENTS
- Article 5 P - PUBLICITES
- Article 6 P - SITES ET INFRASTRUCTURES
- Article 7 P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- Article 8 P - PENALITES
- Article 9 P - CLASSEMENTS
- Article 10 P - PRIX



# REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise le 8 juin 2008 avec le concours du SaintLô Automobile Club une course de côte dénommée :

## 27<sup>e</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE PERCY

Cette épreuve compte pour :

- ⊗ la Coupe de France des Courses de Côte
- ⊗ le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- ⊗ le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional en date du 18 avril 2008 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **R199** en date du 30 avril 2008.

### ARTICLE 1 P - ORGANISATION DE LA COURSE

---

#### ■ Article 1.1 P Officiels :

		<i>N° Licence</i>
Président du collège des commissaires sportifs :	<b>HUBERT Didier</b>	<b>11684</b>
Commissaires sportifs :	<b>COLIGNEAUX Thierry</b>	<b>8468</b>
	<b>FRANCOISE Jackie</b>	<b>115323</b>
Directeur de course :	<b>LEREDDE Philippe</b>	<b>8465</b>
Directeur de course adjoint :	<b>LE MASLE Jacques</b>	<b>1084</b>
Commissaire technique responsable :	<b>TOUPET Michel</b>	<b>40894</b>
Commissaires techniques adjoints :	<b>FOURRE Jean-Pierre</b>	<b>2364</b>
	<b>GUILLEUX Patrick</b>	<b>55340</b>
Médecin responsable :	<b>Docteur MARTINS</b>	
Chargé des relations concurrents	<b>LE MASLE Dany</b>	<b>1087</b>
Chargé de la mise en place des moyens :	<b>LECLERC Ludovic</b>	<b>15455</b>
Chargé des commissaires de piste :	<b>MOISSON Clément</b>	<b>144501</b>
Chronométrateur :	<b>MILLET René</b>	<b>47927</b>

#### ■ Article 1.2 P Horaires :

Clôture des engagements le **mardi 3 juin 2008 à minuit** (*cachet de la poste faisant foi*)

Publication de la liste des engagés le jeudi 5 juin 2008

Vérifications administratives le 7 juin 2008 de 16 h 15 à 19 h 15 et le 8 juin 2008 de 7 h 30 à 10 h 00

Lieu : à Percy (D58)

Vérifications techniques le 7 juin 2008 de 16 h 30 à 19 h 30 et le 8 juin 2008 de 7 h 45 à 10 h 15

Lieu : à Percy (D58)

Première réunion du Collège des Commissaire Sportifs le 8 juin 2008 à 9 h 00. Les horaires des réunions suivantes y seront déterminés. Lieu : PC Course.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10 h 30

Essais non chronométrés : le 8 juin 2008 de 9 h 00 à 10 h 15

Essais chronométrés : le 8 juin 2008 de 10 h 30 à 12 h 00

Briefing des pilotes le 8 juin 2008 à 10 h 15 au parc départ

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 h 30

#### **Course :**

1<sup>ère</sup> manche le 8 juin 2008 à partir de 13 h 30

2<sup>ème</sup> manche le 8 juin 2008 à partir de 15 h 00

3<sup>ème</sup> manche le 8 juin 2008 à partir de 16 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office)

Lieu : à Percy (D58)

Remise des prix le 8 juin 2008 vers 19 h 00

Lieu : à Percy (D58) sur le Podium

■ **Article 1.3 P Vérifications :**

Vérifications administratives et techniques (voir Article 1.2 P)

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au : **Garage Alain FRANCOIS - PERCY**

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle le 8 juin 2008 à 10 h 15.

■ **Article 1.5 P Disposition particulière :** Néant

**ARTICLE 2 P ASSURANCES** \_\_\_\_\_

Conforme au règlement particulier des Courses de Côte

**ARTICLE 3 P CONCURRENTS ET PILOTES** \_\_\_\_\_

■ **Article 3.1 P Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Madame Sylvia SORIN**

**2 le Repas - 50680 VILLIERS FOSSARD - Fax : 02 33 06 01 39**

**Tél : 02 33 56 24 32 – Madame Stéphanie HELAINE**

et devront être envoyés **avant le mardi 3 juin 2008** à minuit (*cachet de la poste faisant foi*)

Les frais de participation sont fixés à 170 €, **réduits à 85 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**ARTICLE 4 P VOITURES ET EQUIPEMENTS** \_\_\_\_\_

■ **Article 4.1 P Voitures admises :**

Le nombre des voitures admises est fixé à 110. Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte (*Voir tableau épreuves*). Les classes des groupes C3 et CN sont confondues. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes

**ARTICLE 5 P PUBLICITES** \_\_\_\_\_

Néant

**ARTICLE 6 P SITES ET INFRASTRUCTURES** \_\_\_\_\_

■ **Article 6.1 P Parcours :**

La 27<sup>e</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE PERCY a le parcours suivant (voir plan)

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

Départ : Percy – D58

Arrivée : Percy – PK258

La course se déroulera en 3 manches.

Longueur du parcours : 1 000 m - pente moyenne : 6 %

■ **Article 6.5 P Parc concurrent :**

Les parcs concurrents seront situés sur la D58 à Percy. Ils seront accessibles à partir de 16 h 45, le 7 juin 2008.

■ **Article 6.6 P Parc fermé final** (Voir article 1.2. P)

■ **Article 6.7 P Tableau affichage :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les essais et la course au parc départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

■ **Article 6.8. P Permanence :**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au PC course de 8 heures à 18 heures

Téléphone de permanence : 06 64 36 44 79 - **Centre de secours de PERCY - Tél : 18**

## **ARTICLE 7 P DEROULEMENT DE L'EPREUVE** \_\_\_\_\_

■ **Article 7.2 P Conférence aux pilotes (briefing)** (Voir Article 1.2 P)

■ **Article 7.3 P Course :**

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard

La procédure de départ : aux feux

■ **Article 7.4 P Echauffements des pneumatiques :**

**TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.**

## **ARTICLE 8 P PENALITES** \_\_\_\_\_

Néant

## **ARTICLE 9 P CLASSEMENTS** \_\_\_\_\_

Le classement s'effectuera **sur le meilleur temps (sur trois montées obligatoires)**

Les classements provisoires seront affichés 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes (FC/F2000 – N/FN – A/FA – C3/CM/CN – D/E)
- 1 classement pour chacune des classes

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

## **ARTICLE 10 P PRIX** \_\_\_\_\_

■ **Article 10.3 P**

Il sera attribué une coupe :

- aux trois premiers au scratch
- aux premiers de groupe et classe
- à la première féminine
- à un commissaire de piste désigné par tirage au sort

**Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe**

■ **Article 10.5 P Remise des prix et coupes (voir article 1.2 P)**